

## **Retour de l'exploitant sur les suites qu'il entend donner à la recommandation de sécurité du rapport du BEA-RI suite à l'incident du 06/10/2020**

La recommandation de sécurité du rapport du BEA-RI suite à l'incident du 6/10/2020 est la suivante :

« Revoir le mode de gestion des shunts pour :

- Garantir le passage de consignes aux changements de quart en s'appuyant notamment sur le SNCC.
- Limiter les shunts non temporisés aux seuls problèmes de maintenance des équipements.
- Simplifier pour la rendre plus opérationnelle la procédure de shunt hors MMR. »

Recommandation n°1 :

*Revoir le mode de gestion des shunts pour :*

- *Garantir le passage de consignes aux changements de quart en s'appuyant notamment sur le SNCC.*

### Réponse :

Le passage de consignes aux changements de quart concernant la gestion des shunts actifs sur les installations se fait de plusieurs façons:

- Information via le cahier de liaison consoliste, vérifiée par le consoliste montant à partir des vues SNCC
- Une liste de tous les shunts actifs est continuellement maintenue à jour et est accessible aux personnes en charge d'opérer les installations.

Suite à l'évènement du mois d'octobre et afin de renforcer le système en place, une extraction des shunts actifs sur le SNCC est réalisée quotidiennement (pendant le quart de nuit). Cette extraction est revue tous les matins lors de la réunion d'exploitation et est comparée à la liste des shunts déclarés actifs.

De plus, un écran dédié en salle de contrôle a été installé permettant de reporter le statut des indisponibilités et shunts en cours.

Recommandation n°2 :

*Revoir le mode de gestion des shunts pour :*

- *Limiter les shunts non temporisés aux seuls problèmes de maintenance des équipements.*

Réponse :

Notre procédure de gestion des shunts s'applique :

- que l'on ait à réaliser, soit un shunt de sécurité (électrique, électronique ou programmation), soit une mise hors service mécanique, hydraulique ou pneumatique d'un élément de la barrière de sécurité ;
- que la défaillance rende indisponible un dispositif de sécurité, partiellement ou totalement, ou qu'elle dégrade ses performances, par exemple en termes d'efficacité (détection de pression très haute défaillante, vanne d'isolement by-passée ou fuyarde en position fermée, etc.)

En cas de shunt, une analyse de risque est réalisée au préalable et des mesures compensatoires sont définies afin de garantir le même niveau de confiance de la sécurité.

La temporisation d'un shunt s'applique uniquement lors des phases de démarrage. En effet, lors des phases transitoires de démarrage, la mise hors service d'une barrière de sécurité est soit programmée dans des systèmes automatisés, soit identifiée et contrôlée dans les procédures type mode opératoire de démarrage.

Les shunts prévus en phase de démarrage font l'objet d'une analyse de risque avant la validation de la procédure de démarrage.

Suite à l'incident du 06/10/2020 et afin de rendre plus robuste notre système de gestion des shunts, un mot de passe personnel (nominatif) a été attribué à chaque chef de quart. Ainsi, seuls les chefs de quart seront autorisés à shunter une sécurité conformément à notre procédure de shunt.

Recommandation n°3 :

*Revoir le mode de gestion des shunts pour :*

- *Simplifier pour la rendre plus opérationnelle la procédure de shunt hors MMR.*

Réponse :

Aujourd'hui, quelque soit le type de shunt, la procédure applicable est unique. Elle prévoit néanmoins des actions et validations différenciées en fonction du type de shunt (MMR / accessoires de sécurité / systèmes non critiques).

En l'état actuel, et après de nombreuses concertations en interne et au niveau du groupe, il n'est pas prévu de modifier ce type de gestion pour les raisons suivantes :

- La procédure appliquée localement sur notre site se doit d'être conforme aux exigences du groupe
- Risque d'erreur par la démultiplication des supports de formalisation

En conséquence, nous souhaitons conserver une procédure homogène pour l'ensemble des shunts quand bien même nous prévoyons des mesures plus poussées pour les shunts de MMR ou équipements identifiés Importants pour la sécurité.

Suite à l'incident du 06/10/2020, la procédure de shunt a fait l'objet d'une nouvelle sensibilisation auprès de l'ensemble des équipes postées.